

Communiqué de presse – 14 septembre 2015

Une charte pour améliorer les conditions de travail sur les chantiers de maçonnerie en blocs béton

Le 11 septembre 2015, à l'occasion des Rencontres des Métiers du Gros Œuvre organisées à Toulouse, l'Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre de la FFB, le groupe FIB BLOCS de la Fédération de l'Industrie du Béton et l'Organisme Professionnel de Prévention du BTP (OPPBTB) ont signé une charte de progrès pour la pose des blocs béton.

Dans ce document, les trois organisations professionnelles valorisent en termes d'amélioration des conditions de travail la fabrication, d'une part, et l'utilisation, d'autre part, de solutions constructives performantes.

Parmi les engagements :

FIB BLOCS établira et tiendra à jour un état des lieux de l'offre de ses adhérents relative aux différents types de blocs béton (caractéristiques techniques, poids, dimensions, mode de pose, disponibilité). Elle incitera également à la prise en compte des critères ergonomiques dès la conception des produits (sur la base des prescriptions pour les manutentions manuelles établies par l'UMGO-FFB et l'OPPBTB).

L'UMGO-FFB communiquera autour de cet état des lieux et incitera les entreprises de maçonnerie à choisir les solutions les plus faciles à mettre en œuvre. Il s'agira notamment d'encourager le recours à des blocs béton dont le poids n'excède pas 20 kg (hors contraintes réglementaires et normatives spécifiques).

L'OPPBTB apporte son expertise technique et ses outils d'accompagnement des entreprises.

Une action de sensibilisation des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre ainsi qu'en direction des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) du BTP est également au programme.

Valoriser les blocs à coller ou les blocs à pose à sec

La charte conclue entre l'UMGO-FFB, FIB BLOCS et l'OPPBTB identifie une piste prometteuse en termes d'amélioration des conditions de travail : l'utilisation de la maçonnerie de blocs à coller ou de blocs à pose à sec. Par rapport à une solution traditionnelle maçonnée, ces techniques permettent une mise en œuvre plus aisée. Considérant qu'elles sont toutefois peu répandues, les partenaires de la charte s'engagent à en améliorer la connaissance, à compléter les ressources documentaires si besoin et à diffuser les bonnes pratiques.



PHOTO DE LA SIGNATURE

Légende

TOULOUSE, le 11 septembre 2015. De gauche à droite : Jean TARBES, responsable de domaine de l'Organisme Professionnel de Prévention du BTP (OPPBTB), Didier BROSE, président de l'Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre de la FFB et Jacques CHARTON, président du groupe FIB BLOCS de la Fédération de l'Industrie du Béton signent la Charte de progrès pour la pose des blocs béton.

CONTACTS PRESSE

- UMGO-FFB : Julien BEIDELER / 01 40 69 51 59 / beidelerj@umgo.ffbatiment.fr
- FIB : Patricia DESMERGER / 06 07 47 34 77 / patricia.desmerger@orange.fr
- OPPBTB : Sonia CHATELAIN / 01 46 09 26 54 / sonia.chatelain@oppbtp.fr

A propos de l'UMGO-FFB

Avec 470 000 actifs, 43 milliards € de chiffre d'affaires, la maçonnerie - gros œuvre est un acteur majeur de la société française. L'Union de la maçonnerie et du gros œuvre rassemble, au sein de la Fédération française du bâtiment, 15 000 entreprises de toutes tailles (13 salariés en moyenne) qui emploient 2/3 des salariés du secteur et réalisent 2/3 de son chiffre d'affaires.

www.umgo.ffbatiment.fr

A propos de la FIB

La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) concourt en France à la promotion des intérêts des industriels fabricants de produits en béton. L'Industrie du Béton représente 600 entreprises, 822 sites de production, un CA de 2, 5 milliards d'€ et un volume de 21 millions de tonnes de produits en béton. 1^{er} employeur des industries de la branche carrières et matériaux de construction, cette industrie de proximité génère près de 20 000 emplois locaux directs.

www.fib.org

A propos de l'OPPBTB

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 341 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **13 088 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 7 985 entreprises**

- **La FORMATION de 24 000 professionnels du BTP**

- **Des actions d'INFORMATION pratiques et illustrées**

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTB - www.preventionbtp.fr !

Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.co